SOUTENIR L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES RAMIÈRES

Pourquoi devenir partenaire ?

- Encourager l'enseignement artistique pour tous
- Soutenir une structure d'enseignement en milieu rural
- Valoriser les atouts associatifs et dynamiser la vie culturelle locale

Pour les particuliers : 66% de déduction fiscale
Pour les entreprises : 60% de déduction fiscale

Votre don servira à :

- Améliorer la visibilité de l'école grâce aux outils de communication
- Agrandir le parc instrumental
- Assurer la pérennité des emplois, dont administratif

Merci de l'intérêt que vous portez à cette école associative !

Ecole de Musique
intercommunale des Ramières

Ecole de Musique intercommunale des Ramières
09 80 55 94 88
ecoledemusiquedesramieres@gmail.com
edmir26.fr